

tenue sous la présidence de Madame SIMON, assisté(e)
de Madame GASPARD-TRUC et Madame FOREST, Conseillères
En présence de Monsieur GARRON, Rapporteur public
Madame FAURE, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2501656	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire Annuler la décision de la CNAPS N° PRE-S1-202-12-24-A-00162043 portant refus de délivrance d'une autorisation préalable.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	Maître ADER-REINAUD Geneviève
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	
02)	DOSSIER N° 2502307	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire Annuler La décision du CNAPS portant retrait de sa carte professionnelle, selon décision en date du 30 avril 2024, n° FV452-2024 ainsi que la décision de refus implicite de son recours gracieux, intervenu le 30 décembre 2024, suite au silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	SCP BADUEL & GAUTIER (Cour)
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2210648	RAPPORTEURE: Madame Frédérique GASPARD-TRUC
Titre de l'affaire	Annuler ensemble la décision du 21/09/2022 et la décision du 26/10/2022 prises par Monsieur D, Directeur de l'emploi, de la formation et de l'information aux métiers , Enjoindre à la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur d'accorder à Monsieur P le financement de la formation de « Gestionnaire comptable et fiscal » à hauteur de 3 900€ dans le délai de huit jours à compter de la notification du jugement à intervenir sous astreinte de 100€ par jour , Condamner la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur à verser à Monsieur P la somme de 3 900€ correspondant à l'aide financière non accordée en raison de l'illégalité des décisions litigieuses , Condamner la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur à 2 500€ au titre l'article L761-1 du code de justice administrative.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	SELARL CARLINI & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	
04)	DOSSIER N° 2207198	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire	Annuler l'extrait du registre des arrêtés n°2022/29164 pris en date du 13 juin 2022 par la Ville de Marseille portant suspension de la rémunération de Madame L pour service non fait du 02 juin au 10 juillet 2020 ainsi que du 24 au 25 août 2020.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	SELARL CARLINI & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	
		Arrêté le 10/09/2025
		Le président du tribunal